



Mairie de Vanosc
Tél : 04 75 34 62 93

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le

ID : 007-210703336-20260401-ARR_2_2026-AU

S²LOW

ARRETE DE DELEGATION A UN ADJOINT N°2

Vu Le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 qui confère au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à l'adjoint,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 20 mars 2026, M. René BESSET, 2ème Adjoint, exercera les fonctions suivantes : Service technique et patrimoine.

Article 2 : Le Maire de la commune de Vanosc, est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de TOURNON.

Fait à Vanosc, le 1^{er} avril 2026

B. FANGET
Maire